CADS Guide de reconnaissance des terres nationales

Titre	Guide de reconnaissance des terres
Cadre responsable	Coordinateur, Comité national RH et politique de CADS
Bureau responsable	Comité national RH et politique de CADS
Approuvé par	Conseil d'administration national de CADS
Contact	Directrice exécutive, Amy Royea
Date d'entrée en vigueur	30 avril 2025
Dernière mise à jour	Version 1 - 30 avril 2025
Prochaine révision	avril 2027

Auteur du document	Neale Gillespie
Titre	Conseil d'administration national de CADS Membre du comité national des ressources humaines et de la politique de CADS

Historique des versions :

Date	Version du document	Historique des révisions du document	Auteur/réviseur du document
30 avril 2025	1.0	Projet initial	Neale Gillespie

Agréments :

Date	Version du document	Nom et titre de l'approbateur	Signature de l'approbateur
12-05-2025	1.0	Conseil d'administration	Amy Royea

Le document en ligne est la version contrôlée.

L'exécutif responsable publiera les révisions de ce document sur le site web national de CADS www.cads.ski et pourra simultanément diffuser des alertes par courrier électronique aux parties concernées.

Les copies ou extraits de cette documentation, que vous pouvez télécharger à partir du site web national de CADS, sont des copies non contrôlées et peuvent ne pas refléter le contenu actuel et approuvé. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous accédez à la dernière révision.

Table des matières

1. Objectif 3

2. Processus 3

3. Examen et approbation des politiques 6

1. Objectif

Ce guide a pour but d'aider les divisions, les clubs et les bénévoles de CADS à créer et à développer des reconnaissances foncières significatives dans le cadre de leurs programmes. Il n'est pas parfait. Il s'agit d'un travail en cours et le bureau national de CADS est ouvert à tous les commentaires afin de continuer à apprendre, à grandir et à développer notre pratique. Il s'agit d'un document vivant, né d'un engagement à travailler en partenariat dans un esprit de collaboration avec les Premières nations du Canada.

La reconnaissance des terres a pour but de reconnaître les peuples autochtones - Premières nations, Inuits et Métis - comme les premiers habitants de l'île de la Tortue, de sensibiliser à la présence autochtone et aux droits fonciers dans la vie quotidienne, et de réfléchir et d'apprendre à propos de notre lien collectif profond avec la terre.

La Commission nationale de vérité et de réconciliation du Canada, coordonnée par l'honorable Murray Sinclair, a publié en 2015 son rapport comprenant dix principes de réconciliation et 94 appels à l'action qui s'adressent à tous les secteurs de la société canadienne. Dans ce rapport, la Commission a appelé à cinq actions spécifiques au sport et à la réconciliation. Il s'agit des numéros 87 à 91. Elles se trouvent à **l'annexe A**. Un lien vers le rapport complet se trouve à **l'annexe B.**

2. Processus

La reconnaissance des terres a pour but de favoriser un sentiment d'apprentissage, de coopération et de réconciliation par l'action. Les reconnaissances de terres doivent être personnelles et prendre le temps de se développer. Il ne s'agit pas d'une reconnaissance symbolique.

Il est essentiel de prendre le temps de se renseigner sur l'endroit où l'on se trouve et sur les peuples autochtones avec lesquels on partage la terre. Vous trouverez à **l'annexe B** des ressources en ligne qui vous permettront d'en savoir plus sur la région où se trouve votre club/division.

Il est essentiel d'apprendre à connaître les noms et les lieux, et à les prononcer correctement. Quelques méthodes pour apprendre et comprendre où vous vous trouvez peuvent être, mais ne sont pas limitées à :

- Demander respectueusement à quelqu'un de cette nation ou à une organisation locale telle qu'un centre d'amitié ou un centre d'étudiants indigènes
- Consultez le site Internet du pays, il peut y avoir une prononciation phonétique sur sa page "À propos", un enregistrement audio de son nom ou des vidéos montrant des personnes prononçant le nom du pays.

Il est suggéré et encouragé que vous vous mettiez en rapport avec les membres de la nation sur laquelle vous menez vos programmes pour réfléchir et apprendre et pour rédiger ensemble votre reconnaissance finale dans un esprit de réconciliation et de coopération. Nous souhaitons apprendre "avec", plutôt que d'apprendre "sur".

ANNEXE A

Commission de vérité et de réconciliation du Canada - Appels à l'action numéros 87-91

87. Nous demandons à tous les niveaux de gouvernement, en collaboration avec les peuples autochtones, les centres de renommée sportive et d'autres organisations pertinentes, de fournir une éducation publique qui raconte l'histoire nationale des athlètes autochtones dans l'histoire.

88. Nous demandons à tous les niveaux de gouvernement de prendre des mesures pour assurer le développement et la croissance à long terme des athlètes autochtones, ainsi qu'un soutien continu aux Jeux autochtones d'Amérique du Nord, y compris le financement de l'organisation des Jeux et de la préparation et du déplacement des équipes provinciales et territoriales.

89. Nous demandons au gouvernement fédéral de modifier la Loi sur l'activité physique et le sport afin de favoriser la réconciliation en veillant à ce que les politiques visant à promouvoir l'activité physique en tant qu'élément fondamental de la santé et du bien-être, à réduire les obstacles à la participation sportive, à accroître la recherche de l'excellence dans le sport et à renforcer les capacités du système sportif canadien soient inclusives pour les peuples autochtones.

90. Nous demandons au gouvernement fédéral de veiller à ce que les politiques, programmes et initiatives nationales en matière de sport intègrent les peuples autochtones, notamment en établissant : i. En collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, un financement stable et l'accès à des programmes sportifs communautaires qui reflètent les diverses cultures et les activités sportives traditionnelles des peuples autochtones. ii. Un programme de développement des athlètes d'élite pour les athlètes autochtones. iii. Des programmes pour les entraîneurs, les formateurs et les officiels sportifs qui sont culturellement pertinents pour les peuples autochtones. iv. Des programmes de sensibilisation et de formation à la lutte contre le racisme.

91. Nous demandons aux responsables et aux pays hôtes des manifestations sportives internationales telles que les Jeux olympiques, les Jeux panaméricains et les Jeux du Commonwealth de veiller à ce que les protocoles territoriaux des peuples autochtones soient respectés et à ce que les communautés autochtones locales participent à tous les aspects de la planification et de la participation à ces manifestations.

ANNEXE B

Ressources en ligne :

1. Commission de vérité et de réconciliation du Canada :

https://nctr.ca/about/history-of-the-trc/trc-website/
https://nctr.ca/a-propos/histoire-de-la-cvr/site-web-de-la-cvr/?lang=fr

2. Commission de vérité et de réconciliation du Canada - Appels à l'action :

https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/01/Calls_to_Action_English2.pdf
https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_l-Action_French.pdf

3. Centre national pour la vérité et la réconciliation :

https://nctr.ca/
https://nctr.ca/?lang=fr
Une ressource pour découvrir et apprendre où vous vous situez sur l'île de la Tortue :
https://native-land.ca/
https://native-land.ca/fr
Une ressource spécifique à l'élaboration de reconnaissances foncières :
https://native-land.ca/resources/territory-acknowledgement
Une ressource pour découvrir et apprendre où vous vous situez sur l'île de la Tortue :
https://www.whose.land/en/
https://www.whose.land/fr

ANNEXE C

Exemples :

CADS NATIONAL :
CADS reconnaît qu'elle est située sur les territoires traditionnels non cédés des nations xʷməθkʷəy̓ əm (Musqueam), Sḵwx̱ wú7mesh (Squamish), et səlilwətaɬ (Tsleil-Waututh). | CADS reconnaît quelle est située sur les territoires traditionnels non cédés des nations xʷməθkʷəy̓ əm (Musqueam), Sḵwx̱ wú7mesh (Squamish) et səlilwətaɬ (Tsleil-Waututh).

Personnels :
Je me joins à vous depuis la fourche des rivières Rouge et Assiniboine, sur le territoire du traité no 1 - le territoire ancestral des Anishinaabe, des Cris, des Anisininew (Oji-Cree), des Dakota, des Dénés et des Métis, et la patrie de la nation métisse de la rivière Rouge - que les colons connaissaient sous le nom de Winnipeg, au Manitoba. Je reconnais également que notre eau provient du territoire visé par le traité no 3 de la Première nation de Shoal Lake 40. Je m'engage à faire progresser les appels à l'action en faveur de la vérité et de la réconciliation dans le cadre d'une relation de collaboration. Nous sommes tous des personnes visées par un traité.

Institution :
Lorsque nous participons à des célébrations, nous nous connectons souvent à l'esprit, que ce soit par le son, lors d'un rassemblement culturel, en écoutant le battement de cœur du tambour, le katajjaq (chant de gorge inuit) ou un violon métis, des instruments fabriqués à partir de la terre. En tant qu'humanité, nous sommes comme ces instruments, nous sommes liés à la terre, nous sommes la terre. La terre nous relie et nous soutient, et nous apprenons de la terre qui enseigne aux gens la responsabilité en honorant et en reconnaissant ses dons. Nous sommes tous interconnectés (Leah Fontaine, 2022). La reconnaissance de la terre concerne les pratiques culturelles de connexion à la terre que Leah décrit ci-dessus et constitue une étape vers la réconciliation, la décolonisation et l'autochtonisation.

Les campus de l'Université du Manitoba sont situés sur le territoire du Traité 1 - les terres d'origine des Anishinaabeg, des Ininiwak, des Anisininewuk, des Dakota Oyate et des Dene - et sur la patrie nationale des Métis de la rivière Rouge.

Nous respectons les traités conclus sur ces territoires, nous reconnaissons les préjudices et les erreurs du passé et nous nous engageons à aller de l'avant en partenariat avec les communautés autochtones dans un esprit de réconciliation et de collaboration. Nous sommes tous des peuples issus de traités.